



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 24 novembre 2004 — N° 107

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) propose :

QUE le gouvernement du Québec, en tant qu'unique actionnaire, exige d'Hydro-Québec qu'elle retire sa demande devant la Régie de l'énergie visant à obtenir une troisième hausse des tarifs consécutive en un an et demi.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Dionne-Marsolais (Rosemont).

À la fin de son intervention, M. Gautrin (Verdun) propose :

QUE la motion de la députée de Rosemont soit amendée de la manière suivante : à la deuxième ligne, remplacer les mots « exige d' » par les mots « demande à » et remplacer le mot « retire » par les mots « révisé la pertinence de ».

24 novembre 2004

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE le gouvernement du Québec, en tant qu'unique actionnaire, demande à Hydro-Québec qu'elle révise la pertinence de sa demande devant la Régie de l'énergie visant à obtenir une troisième hausse des tarifs consécutive en un an et demi.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) et sur l'amendement de M. Gautrin (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ce dernier que Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, prend en délibéré.

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, rend sa décision sur la recevabilité de la motion d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est irrecevable. En effet, si l'amendement était adopté, il est vrai que cela pourrait avoir pour effet que la conclusion recherchée dans la motion principale soit maintenue. Par contre, cela pourrait également avoir l'effet inverse, ce qui aurait comme conséquence de nier le principe de la motion. En somme, la motion principale a un caractère impératif, à savoir le retrait pur et simple de la demande de hausse de tarifs, alors que la motion d'amendement laisse la porte ouverte à une telle hausse.

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Dionne-Marsolais (Rosemont).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

24 novembre 2004

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Reid, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport financier de la Fondation universitaire de l'Université Concordia, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2003 ;

(Dépôt n° 1420-20041124)

Le rapport annuel du Comité d'évaluation des ressources didactiques, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2004.

(Dépôt n° 1421-20041124)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Deslières (Beauharnois), dans les délais requis, une demande d'intervention sur une violation de droit ou de privilège. Selon ce dernier, le ministre des Finances aurait commis un outrage au Parlement en présumant de l'adoption par les membres de l'Assemblée nationale du projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives.

M. le Président prend cette question en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Grondin (Beauce-Nord) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE le gouvernement du Québec, en tant qu'unique actionnaire, exige d'Hydro-Québec qu'elle retire sa demande devant la Régie de l'énergie visant à obtenir une troisième hausse des tarifs consécutive en un an et demi.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 129 en annexe)

Pour : **44** Contre : **67** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire de la présence des femmes au sein du Service de police de la ville de Montréal.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

24 novembre 2004

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la motion adoptée le 4 novembre 2004 concernant la consultation générale prévue à la Commission des affaires sociales à l'égard du document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* et la motion adoptée le 16 novembre 2004 concernant la consultation complémentaire en ligne intitulée « L'égalité entre les femmes et les hommes, consultation en ligne » soient amendées afin que le début des auditions soit reporté au 25 janvier 2005 et que les mémoires puissent être acheminés au Secrétariat des commissions au plus tard le 17 décembre 2004.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 73, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, les 2 et 7 décembre 2004, à la salle Louis-Joseph-Papineau, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants, et ce, selon l'horaire et l'ordre ci-après indiqués :

Le 2 décembre 2004

20 h 00 à 20 h 15	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
20 h 15 à 20 h 30	Remarques préliminaires des députés de l'opposition
20 h 30 à 21 h 15	Fédération des syndicats de l'enseignement
21 h 15 à 22 h 00	Centrale des syndicats du Québec

24 novembre 2004

22 h 00 à 23 h 00 Association montréalaise des directions d'établissement scolaire, Association québécoise du personnel de direction des écoles, Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement et Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec

Le 7 décembre 2004

11 h 15 à 12 h 00 Fédération des commissions scolaires du Québec
12 h 00 à 12 h 45 Association des commissions scolaires anglophones
15 h 00 à 15 h 45 Fédération des établissements d'enseignement privé
15 h 45 à 16 h 30 Fédération des comités de parents du Québec
16 h 30 à 16 h 45 Remarques finales des députés de l'opposition
16 h 45 à 17 h 00 Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QUE le ministre de l'Éducation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles ;

24 novembre 2004

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et modifiant le Code de la sécurité routière ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude du projet de règlement sur l'équité salariale dans les entreprises où il n'existe pas de catégories d'emplois à prédominance masculine, conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'équité salariale*.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Audet, ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, propose que le principe du projet de loi n° 68, Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 68 est adopté.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 68 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

24 novembre 2004

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 23 novembre 2004, sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, soit maintenant adopté.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Léger (Pointe-aux-Trembles).

À 17 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 25 novembre 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

24 novembre 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant la hausse des tarifs demandée par Hydro-Québec :

(Vote n° 129)

POUR - 44

Arseneau	Côté	Legendre	Simard
Beaudoin	Cousineau	Léger	St-André
Bédard	Deslières	Lelièvre	Thériault
Bertrand	Dion	Lemieux	<i>[Masson]</i>
Bouchard	Dionne-Marsolais	Maltais	Tremblay
<i>[Vachon]</i>	Doyer	Morin	Turp
Boulerice	Dufour	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Valois
Bourdeau	Girard	Pagé	Vermette
Caron	Grondin	Papineau	
Champagne	Jutras	Picard	
Charbonneau	Landry	Pinard	
Charest	Lefebvre	Richard	
<i>[Rimouski]</i>	Legault	Robert	
	<i>[Rousseau]</i>	Roy	

CONTRE - 67

Auclair	Chenail	Houda-Pepin	Mulcair
Audet	Cholette	James	Normandeau
Bachand	Clermont	Jérôme-Forget	Ouimet
Beauchamp	Copeman	Kelley	Paquet
Béchar	Corbeil	Lafrenière	Paquin
Bergman	Couillard	Lamquin-Éthier	Pelletier
Bernard	Courchesne	L'Écuyer	Perreault
Bernier	Delisle	Legault	Reid
Blackburn	Descoteaux	<i>[Chambly]</i>	Rioux
Bordeleau	Després	Lessard	Séguin
Bouchard	Dubuc	Loiselle	Soucy
<i>[Mégantic-Compton]</i>	Dupuis	MacMillan	Théberge
Boulet	Fournier	Marcoux	Thériault
Brodeur	Gaudet	Marsan	<i>[Anjou]</i>
Chagnon	Gauthier	Mercier	Tomassi
Charest	Gautrin	Moreau	Vallières
<i>[Matane]</i>	Hamad	Morin	Vien
Charlebois	Hamel	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell